Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_150-DE

Délibération n° 2026.150

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 8 Juin 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Huit Juin Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Isabelle RICHARD – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	54
Pouvoirs :	1
Votants :	55

Date de la convocation : 2 juin 2026

Date d'Affichage : 9 juin 2026

Vote :

Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :
Daniel BALLUAIS – Hubert COUASNON – Mattéo GENAR – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : François BOUVATTIER est désigné secrétaire de séance

2026.150 – Administration Générale – Constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_150-DE

Fougères Agglomération **2026.150**

2026.150 – Administration Générale – Constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges prévus à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, à la suite de transferts de compétences, est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique.

Elle est créée par le Conseil d'Agglomération qui en détermine la composition. Elle est composée de conseillers municipaux désignés par les communes. Les textes législatifs et réglementaires ne prévoient pas de composition spécifique mais chaque commune doit être représentée par au moins un membre.

Il est d'usage que la répartition des sièges au sein de la CLECT réponde au critère de la population de chaque commune membre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies c du Code général des impôts ;

Considérant qu'il appartient à Fougères Agglomération de créer et déterminer la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la majorité des deux tiers ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 1er juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE CRÉER** la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- **D'EN FIXER** la composition comme suit (37 titulaires au total) :
  - Commune de Fougères : 4 membres titulaires
  - Communes de plus de 2000 habitants (Lécousse, Louvigné-du-Désert, Rives-du-Couesnon, Romagné, La Chapelle-Fleurigné, Javené) : 2 membres titulaires
  - Les 21 autres communes : un titulaire et un suppléant
- **DE PRÉCISER** que les suppléants ne pourront siéger qu'en cas d'empêchement des titulaires
- **DE DEMANDER** aux communes membres de désigner par délibération leurs représentants selon la composition ainsi arrêtée.

Fait et délibéré en séance le 08/06/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET